

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.59

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 6
Votants 6
Contre -
Abstention -

Date d'affichage

23 DEC. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux décembre**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Fleury CHAUSSABEL, Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Christian BERTHOLLIER, Patrick GAUDE

Secrétaire de Séance : Mme Chantal PEGOUD

OBJET :

**ADHESION AU
CONTRAT CADRE :
FOURNITURE, LA
GESTION ET
LIVRAISON DE TITRES
RESTAURANT
DÉMATÉRIALISÉS ET
PAPIERS POUR LES
AGENTS
TERRITORIAUX DE
L'ISERE**

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu, la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

Vu la délibération en date du 18 mars 20205 du Conseil Syndical décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à 18 ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le Conseil syndical,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 22 décembre 2025

Le Président, C. BERTHOLLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com